







Communiqué

Protocole d'accord sur le CEREMA:

(Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

Une signature pour garantir l'avenir des personnels du RST

Le 30 janvier 2012, le protocole d'accord sur le CEREMA a été signé par les organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA et FSU) représentant 70% des personnels. C'est après plusieurs mois d'intenses négociations avec le Cabinet de la ministre et après avoir formalisé un certain nombre d'engagements sur l'évolution des 8 CETE et des 3 STC (CERTU, SETRA, CETMEF) que s'est ouvert la perspective d'une préfiguration du futur Etablissement public administratif (EPA). C'est le nouveau cadre pour l'exercice des missions, de l'organisation et des moyens des services.

La signature du protocole d'accord de création du CEREMA n'est pas un blanc seing au ministre actuel. Le protocole d'accord signé combat le statu quo qui portait en germe le risque de démantèlement latent des CETE. Le dispositif retenu est restructuré sur la base d'un pilotage unique assurant l'ensemble des missions d'expertises techniques nécessaires aux politiques publiques des domaines du MEDDTL en assurant aux collectivités territoriales un rôle dans la gouvernance préservant les capacités d'intervention en expertise et ingénierie.

Les discussions avec le ministère vont se poursuivre dans la phase de préfiguration. Nous continuerons à porter dans cette nouvelle phase les revendications des personnels pour garantir l'avenir de nos services.

La CGT, la CFDT, l'UNSA et la FSU ont obtenu la pérennisation des moyens et effectifs pendant deux ans à compter de la mise en place du nouvel Etablissement, sur la base des effectifs cibles actuels y compris les postes vacants avec l'engagement de la prise en compte des moyens support de proximités.

Ce protocole constitue un nouveau socle d'engagements sur lesquels il faut poursuivre la négociation dans le cadre de la préfiguration. Un rendez-vous est fixé cet été pour faire un bilan de la démarche de préfiguration à mi-parcours. Nous serons vigilants à la réalité de la mise en œuvre au regard des engagements pris.

Nos organisations syndicales entendent continuer à agir avec vous en toute transparence pour l'avenir de nos services et la défense de nos missions et faire respecter les engagements du protocole en matière de recrutements, de formation, de maintien de l'ensemble des sites, de garanties qu'il n'y aura pas de mobilité forcée.